



## La transition écologique au cœur de la ville



La commune mène, depuis plusieurs années, une politique volontariste dans le domaine du développement durable. La qualité de la mutation urbaine opérée sur notre territoire, via ses écoquartiers Mas de Rochet et Domaine de Caylus (11 ha d'espace vert) a été récompensée (**prix Énergiescitoyennes** Cofely/Le Figaro en 2011). En 2017, elle a reçu la Marianne d'Or du développement durable. La ville a initié un Plan climat énergie territorial dès 2010, de façon à travailler sur l'adaptation du territoire au réchauffement climatique avant que la compétence ne devienne métropolitaine en 2014.

### L'écoquartier Mas de Rochet innove

Issue d'une collaboration entre la commune, GGL aménageur de l'opération et **EngieCofely**, la chaudière biomasse et le **réseaudechaleur** dédié à l'Écoquartier "Mas de Rochet" ont été inaugurés le 14 juin par Frédéric Jardin, directeur des Activités opérationnelles de l'agence Languedoc-Roussillon **d'ENGIECofely**, en présence de Frédéric Lafforgue, maire ; Frédéric Guillot, directeur régional délégué de l'ADEME ; Jean-Marc Leygue, directeur général de GGL Aménagement, et Philippe Bonon, directeur associé de l'Agence A + Architecture. Ce **réseaudechaleur** alimente en chaleur les neuf résidences construites sur l'écoquartier pour desservir, à terme, 450 logements. La chaufferie biomasse est équipée de deux chaudières bois d'une puissance respective de 300 kW et de 100 kW et d'une chaudière gaz de 1 500 kW, intervenant en appoint lors des pics hivernaux ou, en secours, en cas de panne et lors des périodes de maintenance des chaudières bois. Avec 60 % des besoins couverts par le bois-énergie, le **réseaudechaleur** constitue un outil concret de la transition énergétique pour la ville avec le recours à une énergie locale et renouvelable. L'intégralité de la ressource biomasse provient des forêts PEFC du Languedoc-Roussillon dans un rayon de 100 km du quartier. Cette solution écologique permettra d'éviter le rejet de 300 tonnes de CO2 par an. Le coût du bois énergie est plus stable dans la durée que les énergies fossiles soumises aux variations des cours du pétrole. Les habitants de l'écoquartier ont une TVA réduite à 5,5 % sur leur facture d'énergie. L'investissement de 1,3 M€ est porté par **EngieCofely** qui conçoit, réalise, finance et exploite la chaufferie et le **réseaudechaleur** pendant 30 ans. Le projet a obtenu un financement de l'ADEME à hauteur de 269 300 €.